

ROYAUME DU MAROC



المملكة المغربية



Trésorerie Générale du Royaume
TGR/DFP/DSGI/SGID/N°.....



الخزينة العامة للمملكة

Date : 29-01-2014

Fiche au sujet de la mise à disposition des anciennes dépenses des Collectivités Territoriales et leurs groupements au titre de l'exercice 2014 sur le système GID

Suite à la note de service n° 006 du 13/01/2014 qui précise l'exploitation exclusive de la gestion des dépenses des CT via le système GID-CT et pour éviter la ressaisie en 2014 des dépenses préalablement saisies en 2013, il a été procédé à leur mise à disposition en mode modification au titre de l'année 2014 à l'exception des dépenses de type Salaires et Indemnités. Il convient, par conséquent, de les vérifier et éventuellement les corriger ou compléter avant traitement.

En ce qui concerne les Autorisation Spéciales et les Autorisations de Programme ayant été saisies ou chargées en 2013, il a été procédé à leur restitution en respectant la structure qui est utilisée par le module de chargement du système GID. Elles seront envoyées aux trésoriers Régionaux dans un message à part.

Les comptables assignataires sont priés d'extraire de ce fichier les AS/AP relatifs aux collectivités qui leur sont rattachés et communiquer à chacune de ces collectivités le fichier des AS/AP qui lui correspondent en apportant l'assistance nécessaire pour son chargement au titre de l'exercice 2014 à travers le module précité après vérification et actualisation.